

SEANCE DU JEUDI 05 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le cinq avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT GERMAIN DE LUSIGNAN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Claude MARTIAL, Maire, d'après convocation faite le trente mars deux mil dix-huit.

Nombre de conseillers en exercice : 15 Votants 14 Pour : 14

Etaient présents 11 : MM. MARTIAL Claude, Mme BERNARD Anne, Mme GALIDIE Lucette, M. PITON Alain, Mrs. GERVAIS Alain, GUIGNARD Didier, LABORDE Dominique, LEROUX Bruno, Mmes BROSSARD Valérie, PELLETAN Karen et PEREIRA Maria

Absents excusés 3 : Mme HUTHER Lysliane qui a donné procuration à Mme BROSSARD Valérie, M. MENERET Olivier qui a donné procuration à M. MARTIAL Claude et Mme GENDREAU Marie-Hélène qui a donné procuration à M. GUIGNARD Didier.

Absent 1: M. MAISTRE Raphaël

Secrétaire de séance : Mme Anne BERNARD a été élue à l'unanimité.

I. COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. TRAVAUX

1) Mobilier urbain

L'entreprise qui a remporté le marché, est venue nous rencontrer pour choisir le mobilier. 7 sucettes et 2 abris-bus seront installés d'ici fin juin.

2) Point incendie

La commune a l'obligation d'avoir un point d'incendie à 400 mètres des habitations. Le capitaine Robert, qui commande le SDIS, propose 12 points à équiper sur la commune, dont 3 en priorité.

3) Ecole – façade

Le conseil valide le choix de la commission et retient le devis qui s'élève à 68 215,57 € TTC.. Les travaux commenceront au mois de juin par la façade ouest.

4) Salle Jean Moulin - panneaux photovoltaïques pour autoconsommation collective

Après l'étude des offres, il est proposé de retenir l'entreprise de Chepniers pour un coût de 21 620,71 € HT. Le Conseil accepte la proposition ci-dessus.

5) Sécurisation des abords de l'école

Six offres ont été étudiées. L'entreprise qui a obtenu la meilleure note (20), pour un coût de 97 580 € HT (117 096 € TTC) est donc retenue par le Conseil pour réaliser le chantier.

Les travaux dureront environ 3 semaines pendant l'été.

6) Chauffage

Plusieurs problèmes ont eu lieu depuis le mois de décembre, avec des pertes d'eau.

Ce serait le vase d'expansion de l'ancienne chaufferie fioul qui serait à l'origine du problème.

Le coût de réparation serait d'environ 700 €.

Il faudra également penser à refaire l'intérieur du four de la chaudière bois.

7) Réseau d'eau potable

La réception des travaux a été effectuée pour l'Avenue de la Libération, Chez Chaudet et Chemin des Joncs.

8) Fibre optique

Les travaux d'installation commenceront prochainement. Le réseau sera enterré dans le bourg et aérien dans les villages.

9) Portillon de service pour accéder à la cantine

Le portillon côté rue du château est très difficile à ouvrir et à fermer.

Un devis a été demandé qui s'élève à : 728,11€ HT + anticorrosion 210€ HT = 938,11€ HT (1125,73€ TTC).

Accord du Conseil.

10) Travaux de voirie

M. Alain Piton fait la liste des travaux en cours et à venir :

- Restes à faire de 2017 (52 270 €)

Trottoir entre Chemin des joncs et Chez Chaudet, CFA, Chez Saboureau, Les Pierrières, La Blanche, Chez Daufour, PATA 15 000 €

- Nouveaux travaux 2018 (environ 106 000 € TTC)

Impasse Chez Les Roux : mauvais écoulement → rabaisser le chemin, Enrobé rue du Château, Chez Chaudet : faire canaliser les eaux avant de faire l'enrobé, Chez Pelaud (travaux en cours réalisés par le Département – Part communale : 12 890 €), Chemin de Pons, Le Maigre. (L'enrobé pourrait être fait en fonction du budget).

Mr Claude Martial préconise de réparer le chemin entre Chez Méthéz et Templier, qui a un besoin urgent de travaux (nids de poule énormes, il faut refaire les rives, etc.)

Soit un total de travaux prévus en 2018 : 160 000€.

Le conseil municipal donne son accord pour l'ensemble du programme.

11) Chemin du Paradis n°6

Une visite a été réalisée avec M. Jean-Marie Rippe.

L'idée serait d'installer un système de drain, pour amener l'eau dans la pelouse.

Un devis a été demandé.

III. ACHAT DE MATERIELS

1) Tondeuse avec une balayeuse

M. PITON Alain présente au Conseil Municipal le devis pour l'achat d'une tondeuse avec balayeuse au prix de 40 603,61 € TTC. Les salariés l'ont essayée.

Ce matériel peut être réglé par un prêt à taux de 0 % sur 48 mois, soit des annuités de 9 076 €.

Après délibération le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'achat proposé ci-dessus ainsi que le règlement sous forme de prêt à taux de 0 % avec frais de dossier de 80 €.

Monsieur le Maire est autorisé à signer le bon de commande et le contrat d'emprunt qui découlent de la présente décision.

L'ancien matériel sera repris pour un montant de 4 300 €.

2) Ordinateurs

Deux ordinateurs doivent être remplacés pour les postes d'accueil et secrétariat.

Le syndicat informatique, a fait un devis pour 1997,16€ HT (2650,16€ TTC), pour les deux postes, comprenant l'installation, la récupération des logiciels et des données, etc. Le Conseil donne son accord.

IV. COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2017

1) Compte administratif 2017

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2017, lequel peut se résumer ainsi :

Budget communal :

	Dépenses	Recettes	Solde
<u>Section de fonctionnement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2017	701 555,66	1 081 584,95	380 029,29
Résultat 2016		1 347 947,60	1 347 947,60
Résultat à affecter			1 727 976,89
<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2017	314 609,13	249 885,88	-64 723,25
Résultat 2016	122 101,40	0,00	-122 101,40
Solde globale d'exécution			-186 824,65
<u>Restes à réaliser au 31 Décembre 2017</u>	77 434,89	20 361,00	-57 073,89
Résultats cumulés 2017	1 215 701,08	2 699 779,43	1 484 078,35

Budget annexe « Installations photovoltaïques »

	Dépenses	Recettes	Solde
<u>Section de fonctionnement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2017	159,32	1 400,00	1 240,68
Résultat 2016		,00	0,00
Résultat à affecter			1 240,68
<u>Section d'investissement</u>			
Résultats propres à l'exercice 2017	50 510,70	66 000,00	15 489,30
Résultat 2016	0,00	0,00	0,00
Solde globale d'exécution			15 489,30
<u>Restes à réaliser au 31 Décembre 2017</u>	4 519,21	21 600,00	17 080,79
Résultats cumulés 2017	55 189,23	89 000,00	33 810,77

2) Compte de gestion 2017

Monsieur Le Maire donne lecture du Compte de gestion de la commune et BA « Installations photovoltaïques » de l'année 2017 préparé par le comptable de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion indiqué ci-dessus. Les écritures portées sur celui-ci sont conformes au compte administratif du même exercice.

V. TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition du Maire, le conseil municipal,

Vu le résultat de l'exercice 2017 ;

Vu les prévisions budgétaires 2018 ;

Vu le produit des taxes locales directes attendu et assuré pour cette année ;

décide, à l'unanimité des membres présents, de ne pas modifier les taux d'imposition.

Ils seront donc les suivants pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation : 15,02
- Taxe Foncière bâti : 10,50
- Taxe Foncière non bâti : 26,19
- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,25

VI. BUDGET PRIMITIF 2018

Les emprunts sont quasiment tous compensés par les loyers (sauf bien sûr la voirie et la chaufferie)

La plupart des crédits s'arrêtent en 2018 et 2019, ce qui est un très bon signe.

Les budgets sont adoptés à l'unanimité comme suit :

1°) BUDGET PHOTOVOLTAIQUE

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre/Article		CA 2017	BP 218	Chapitre/Article		CA 2017	BP 218
Charges à caractère général				Produits des services			
6061	Electricité		1 136,30 €	707	Vente de marchandises		2 626,32 €
611	Maintenance	159,32	450,00 €				
61558	frais entretien matériel		1 100,00 €				
6161	Assurance		600,00 €				
Impôts et Taxes				Subventions			
635111	CFE		110,00 €	774	Avances commune	1 400,00 €	1 200,00 €
695	Impôts sur les bénéfices		170,00 €				
Autres charges d'ordre budgétaires				Bâtiments			
6811	Dotations aux amortissement		1 500,70 €	28131	Bâtiments		1 500,70 €
Dépenses investissement				Aide Commune/Région			
11	Panneaux salle polyvalente	50 510,70 €	4 519,21 €	16/13	Aide Commune/Région	66 000,00 €	21 600,00 €
12	Panneaux salle Jean Moulin		34 070,79 €				
				002	Excédent reporté Fonctionnement		1 240,68 €
				001	Excédent reporté Investissement		15 489,30 €
TOTAL		50 670,02 €	43 657,00 €			67 400,00 €	43 657,00 €

Excédent Fonctionnement 1 240,68 €
Excédent Investissement 15 489,30 €

2°) BUDGET LOTISSEMENTS

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre/Article		Montant BP	Chapitre/Article		Montant BP
60 Charges à caractère général					
6015	Achat terrains	160 000,00 €	168748	Avance trésorerie commune	590 000,00 €
6045	Etude aménagement	30 000,00 €			
605	Travaux d'aménagement	350 000,00 €			
608	Frais divers	50 000,00 €			
TOTAL		590 000,00 €			590 000,00 €

3°) COMMUNE

VII. COMPTES-RENDUS DES RÉUNIONS

1) Assemblée générale de GROUPAMA

Mme Lucette Galidie fait le compte-rendu de cette réunion. Il a été rappelé le service de téléassistance.

2) ESAT

Mme GALIDIE fait le compte-rendu de la réunion du 12 mars 2018.

Les clients sont fidèles et contents pour la blanchisserie et la peinture.

La cuisine devrait être terminée en février 2019.

14 studios et F2 seront ouverts en juin 2018 dans la Résidence Philippe à Jonzac.

3) Syndicat de la Seugne

Mme GALIDIE fait le compte-rendu de la réunion.

Ce syndicat, qui regroupe 88 communes, devient le Syndicat du bassin de la Seugne.

Il a pour objet l'aménagement, l'entretien, la défense contre les inondations, la protection et la restauration du site.

Il fonctionne très bien.

Le bureau a été élu, il compte 1 Président et 4 Vices-Présidents + 2 délégués pour chaque rivière.

Chaque commune est appelée à faire remonter les problèmes qu'elle rencontre.

4) Après-midi jeux de société

Très bien organisée par le Comité des fêtes de Saint-Germain. Organisateurs et publics étaient ravis.

5) Club des usagers de la chaufferie bois, Mrs Alain PITON et Claude MARTIAL font le compte-rendu de la réunion organisée par le CRER

Il s'agit de la qualification des personnes qui vendent le bois. Notre vendeur est dans la démarche pour être qualifié. Son bois est de bonne qualité.

Le CRER peut faire un audit/visite pour voir si la chaufferie fonctionne bien.

Des outils sont disponibles pour faire des études sur la consommation, la qualité du bois, etc.

M. Alain Piton suggère que l'on adhère à ce club, très intéressant.

6) Lutte contre les fléaux atmosphériques

M. Alain GERVAIS fait le compte rendu

19 alertes grêles en 2017 (contre environ 6 à 12 par an précédemment). Cela s'explique par un changement de pratique : le seuil d'alerte a été ramené à 30% de risque, contre 40% précédemment. Mais il n'y a pas eu de grêle malgré les 19 alertes.

L'association fonctionne bien, avec des comptes sains. Mais le conseil départemental finance de moins en moins.

La cotisation va augmenter de 1,5%.

7) SIVOM (Karen Pelletan et Claude Martial) – Syndicat intercommunal à vocations multiples.

Il réunit 20 communes.

Les subventions aux divers organismes sont reconduites. Celle pour le Don du sang augmente. En effet, le don du sang concerne tout le monde et toutes les communes.

Le labyrinthe de Montendre ouvrira le 5 mai.

8) Bassin du Trèfle à Réaux

La DDTM a adressé un projet de modification de l'emprise des cours d'eau aux communes pour avis.

Concernant la commune de St Germain de Lusignan : les fossés de remembrement ne doivent pas être intégrés aux rivières. Seul celui qui est face au cimetière sera incorporé.

9) Assemblée générale de Arts et Spectacles en Haute-Saintonge (Claude Martial)

M. Claude MARTIAL tire son chapeau aux bénévoles qui se retroussent les manches pour proposer tous ces spectacles.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

1) Maison Mr Fradin

Compte tenu du prix demandé par le propriétaire le conseil décide d'abandonner son projet de réhabiliter ce bien immobilier du centre bourg.

2) Route Départementale 2, circulation piétonnière.

6 poteaux supplémentaires ont été cassés. Au total, 32 poteaux ont été cassés.

Il faut réfléchir à une solution. Une piste serait de mettre les poteaux dans des fourreaux, pour pouvoir les changer plus facilement.

3) Protèges containers

Le nouveau dispositif de ramassage des ordures ménagères et sacs jaunes débutera le 2 mai 2018. Des protèges containers devront être mis en place pour les nouveaux bacs : 1 pour le village du Plessis

1 pour les villages Chez Serclos/Templier et un troisième Chez Pelaud/Luçon/La Cavaterie et Chez Noël.

Un devis a été demandé.

4) Radars pédagogiques

Leur installation est prévue le mercredi 11 avril.

La séance est levée à 00h15.